



**RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA**

**9^{ème} ASSEMBLEE GENERALE MONDIALE
DU RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN**

**FORTALEZA (BRESIL)
13 - 16 AOÛT 2013**

« DÉCLARATION DE FORTALEZA »

« Mieux gérer l'eau par bassin pour affronter les grands défis mondiaux »

VERSION FINALE

Du 13 au 16 août 2013, 319 délégués, venus de 49 Pays, représentants des administrations gouvernementales chargées de la gestion de l'eau, d'organismes de bassin existant ou en cours de création, ainsi que des institutions de coopération bilatérales et multilatérales intéressées, des centres de recherche et du secteur associatif, se sont réunis à Fortaleza au Brésil, dans le cadre de la neuvième Assemblée Générale Mondiale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Inondations, sécheresses, maladies hydriques, pollutions, gaspillages, destruction des écosystèmes aquatiques: la gravité de la situation dans beaucoup de pays du Monde nécessite la mise en œuvre indispensable d'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau, en privilégiant la solidarité amont-aval entre tous les pays et tous les usagers.

Le changement climatique va aggraver cette situation, car un de ses premiers effets est une modification rapide des cycles hydrologiques partout dans le Monde : Les phénomènes extrêmes d'inondations et de sécheresses vont devenir plus fréquents et plus intenses et ces évolutions sont déjà sensibles dans beaucoup de régions, avec une grande variété de situations.

Il faut réagir vite !

L'Assemblée Générale Mondiale de Fortaleza a organisé ainsi ses travaux autour de grands thèmes stratégiques pour assurer la nécessaire mise en œuvre, dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, de programmes d'adaptation aux grands défis mondiaux, que sont en particulier une croissance encore plus rapide qu'initialement prévue de la population et de la demande alimentaire ou énergétique, et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Cinq tables rondes ont ainsi été organisées sur les thèmes suivants:

- La gestion de l'eau, priorité des nouveaux Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU après 2015?
- L'adaptation aux effets du changement climatique et la prévention des phénomènes extrêmes d'inondations et de sécheresses,
- Les cadres institutionnels d'intervention des Organismes de Bassin et la participation des pouvoirs locaux, des usagers de l'eau et du public ; le rôle des comités de bassin,
- La gestion des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers,
- Le financement de la gestion de l'eau et des organismes de bassin.

La dernière Assemblée Générale Mondiale du RIOB, qui s'était tenue en Janvier 2010 à Dakar, à l'invitation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), avait déjà été entièrement consacrée au grand thème de « la nécessaire adaptation aux conséquences du Changement Climatique sur les cycles hydrologiques dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, locaux, nationaux et transfrontaliers », qui est plus que jamais d'actualité !

Aujourd'hui, le constat est alarmant.

Les délégués se sont inquiétés de ce que les ressources en eau douce sont limitées et aléatoires. Elles sont de plus en plus utilisées, gaspillées et polluées et les écosystèmes aquatiques sont menacés, voire déjà détruits.

L'eau douce est indispensable pour assurer la vie sur notre planète, ainsi que la santé et le progrès socio-économique de nos sociétés: Dans le contexte de ces changements mondiaux, l'amélioration de sa gouvernance, dans le respect de l'environnement, est une des clefs essentielles du Développement Durable, et de la lutte contre la pauvreté.

La gestion intégrée des ressources en eau, organisées au niveau des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers, s'impose partout dans le monde !

Il faut redire une évidence: Les bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères sont des territoires géographiques naturels où l'eau s'écoule en surface comme en sous-sol, d'amont vers l'aval, quelles que soient les frontières et limites administratives traversées.

L'eau ne connaît pas les frontières administratives ou nationales et la gestion des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers suppose en particulier une approche concertée, coordonnée et cohérente entre tous les pays riverains concernés (*).

Les premières expériences de gestion intégrée de bassin remontent maintenant à plus de cinquante ans....

Depuis les deux dernières décennies, cette gestion par bassin a connu un développement rapide dans de nombreux pays, qui en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou qui l'expérimentent dans des bassins pilotes nationaux ou transfrontaliers.

(*) Une carte des aquifères transfrontaliers est présentée, par exemple sur le site www.WhyMap.org .

Ces expériences montrent bien qu'une gestion de l'eau à cette échelle très pertinente, lorsqu'elle est bien organisée, n'a que des avantages, même si bien entendu tous les problèmes ne se résolvent pas du jour au lendemain.

Pour faire face aux défis induits par les changements globaux et climatiques et atteindre les Objectifs de Développement Durable et de réduction de la pauvreté, dont la communauté internationale va se doter pour l'après 2015, il faut mettre en œuvre les réformes institutionnelles nécessaires pour introduire ou renforcer la gestion de l'eau par bassin.

Cette gestion par bassin doit s'appuyer sur certains principes de base:

- Aux côtés des administrations gouvernementales compétentes, **Il faut organiser une participation active à la prise des décisions**, associant les autorités territoriales concernées, notamment les municipalités, les représentants des différentes catégories d'usagers et associations de protection de la nature ou porteuses d'intérêts collectifs. En effet, c'est cette participation qui permettra, en tenant compte des besoins réels sur le terrain et dans la concertation, de s'assurer de l'acceptabilité sociale et économique des décisions, des dispositions à agir et des facultés contributives des acteurs de la vie sociale et économique. La décentralisation dans le cadre du bassin hydrographique est la base d'une meilleure efficacité des politiques de l'eau.
- **Des Systèmes Intégrés d'Information**, assurant une bonne connaissance des ressources et de leurs usages, des pressions polluantes, des écosystèmes et de leur fonctionnement, des risques et de leur évolution, doivent être organisés pour servir de base objective à la concertation, à la négociation, à la prise des décisions et à l'évaluation des actions entreprises, ainsi qu'à la coordination des mécanismes de financement des différents bailleurs de fonds.
- Des **plans de gestion ou schémas directeurs de bassin, établis en concertation avec tous les acteurs**, doivent fixer les objectifs communs à atteindre à moyen et long terme et orienter la mise en œuvre des actions concrètes à conduire, à travers la réalisation de **programmes de mesures et d'investissements prioritaires** pluriannuels successifs.

Comme le montre l'évaluation des Plans de Gestion de Bassin, qui vient d'être réalisée dans l'Union Européenne, il est nécessaire de développer des approches plus fortement intégrées concernant à la fois les eaux de surface, souterraines et côtières, de tenir compte notamment des effets du changement climatique et de rechercher des solutions transversales et intersectorielles, pour réduire les pressions sur les ressources disponibles, restaurer l'hydro-morphologie des cours d'eau et protéger ou restaurer les écosystèmes aquatiques (restauration de zones humides, passes à poissons migrateurs, continuité écologique, bandes tampons enherbées ou boisées le long des cours d'eau, périmètres de protection et recharge des aquifères, etc...).

Le rôle et les services rendus par les écosystèmes aquatiques doivent être mieux reconnus, car ils fonctionnent comme des « infrastructures naturelles vertes ou bleues » assurant également la régulation des écoulements et l'autoépuration des eaux.

Il faut aussi assurer la protection, tant au niveau national qu'international, des zones superficielles d'alimentation des aquifères.

- **Un financement durable de la gestion des ressources en eau et des organismes qui en ont la charge** doit être garanti en investissement et en

fonctionnement pérenne sur la base de l'application, en particulier, des principes "pollueur-payeur" et "utilisateur-payeur", en assurant bien sûr toutes les péréquations nécessaires, tant géographiques qu'intersectorielles et sociales tout en garantissant une réelle solidarité entre toutes les catégories d'utilisateurs.

Des cadres juridiques et institutionnels clairs doivent permettre l'application de ces principes dans chaque pays et au niveau des bassins transfrontaliers. Ils doivent en particulier organiser la solution de conflits transfrontaliers potentiels et leur règlement pacifique dans une optique durable pour tous.

« Le PACTE mondial pour une meilleure gestion des bassins », initié par le RIOB à l'occasion du Forum Mondial de l'Eau de Marseille en Mars 2012, a été signé à ce jour par 128 organismes membres du Monde entier : Il reprend les principes rappelés ci-dessus et engage les signataires à les mettre concrètement en application.

En particulier et quel que soit le contexte historique, politique et socio-économique, cette gestion intégrée des ressources en eau nécessite la mise en place de structures, sous forme d'organismes, agences, commissions ou autorités de bassin, adaptées à chaque situation et disposant des moyens et des compétences indispensables, afin d'assurer les missions nécessaires et notamment la planification et la coordination des initiatives, ainsi que la gestion des systèmes d'information, la conduite des études et recherches ou l'éducation et la sensibilisations des différents partenaires.

Les organismes de bassin du monde entier, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers, sont invités à signer « le Pacte », s'ils ne l'ont pas déjà fait.

« Le PACTE mondial pour une meilleure gestion des bassins » s'appuie sur une véritable compétence issue du terrain et plusieurs années d'expériences positives d'application de politique de bassin dans de très nombreux pays. Il permet d'orienter les initiatives dans les directions les plus efficaces, s'appuyant sur les meilleures pratiques opérationnelles. Il doit servir de socle pour l'élaboration d'un Objectif de Développement Durable post 2015 de l'ONU, consacré à la gestion des ressources en eau.

Il est inutile aujourd'hui de vouloir « réinventer la roue », tous les outils efficaces sont disponibles pour avancer vite dans cette voie s'il y a une volonté politique pour le décider !

Personne de sensé ne comprendrait que la sauvegarde de l'eau douce ne figure pas dans les priorités des nouveaux Objectifs de Développement Durable post 2015, tant l'eau risque d'être un des facteurs limitant du progrès économique et social de l'humanité dans les prochaines décennies.

Il faut soutenir la création et le renforcement des organismes de bassin dans le Monde et assurer une gestion efficace des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques !

Considérant l'importance cruciale de la gestion par bassin pour améliorer la gouvernance de l'eau, les délégués à l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin à Fortaleza demandent que l'Aide Publique internationale au

Développement pour le secteur de l'eau soit orientée en priorité vers des projets qui visent la création, le renforcement et le développement d'organismes de bassin conformément aux principes énoncés ci-dessus.

L'échange de savoir-faire, la mise en œuvre de jumelages entre organismes de bassin, la mise à disposition de la documentation et le transfert de connaissances, la formation appropriée des personnels, des décideurs et des usagers de l'eau et la mise en commun d'outils à travers des plateformes d'échanges sont autant de moyens efficaces pour disséminer les bonnes pratiques acquises sur le terrain.

La production et la mise à disposition d'informations et de données fiables permettant d'avoir une bonne connaissance des ressources en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages, sont primordiales pour permettre un dialogue constructif entre partenaires, faciliter les prises de décisions et suivre leur application, et rendre effective la participation de la population concernée dans la politique de l'eau.

Quel que soit le niveau, national ou transfrontalier, l'accès à l'information sur l'état et l'évolution des ressources en eau et des usages est l'une des clés d'une mise en œuvre de la politique de l'eau efficace.

« On ne gère bien que ce que l'on sait mesurer ! »

Les membres du RIOB recommandent que les pouvoirs publics nationaux et les organisations de coopération bilatérales et multilatérales soutiennent les projets qui visent à mettre en place ou à renforcer des systèmes complets d'information dans les bassins, connectés au niveau national, régional ou transfrontalier. L'échange d'information cohérente entre les pays riverains d'un fleuve, d'un lac ou d'un aquifère transfrontalier est la clé de voûte de toute coopération dans ces bassins.

Ces systèmes d'information doivent porter non seulement sur les ressources en eau et les milieux, mais aussi sur les usages et leurs impacts, directs et indirects, techniques, sociologiques, économiques et environnementaux....

Le lien ("nexus") entre l'eau, l'énergie et l'alimentation doit être pris en compte dans les programmes de gestion de bassin.

Ces systèmes d'information doivent être établis en parfaite cohérence avec les systèmes nationaux d'information, et construits à partir de l'existant. Il est particulièrement recommandé de penser en termes de véritables systèmes d'information partagés, interconnectés et gérés à travers un réseau de collaboration entre les institutions.

Il est indispensable en effet de bien identifier les institutions responsables de l'organisation et de l'exploitation permanente de tels systèmes et de leur garantir non seulement des moyens suffisants pour les investissements correspondants, mais aussi pour assurer leur fonctionnement continu sur le long terme.

Il faut aussi favoriser l'émergence de moyens et de compétences d'ingénierie spécifique dans le domaine de l'administration de données sur l'eau et former les professionnels concernés.

Les changements globaux et climatiques induiront des événements extrêmes en plus grand nombre et en plus grande intensité. Il convient que les systèmes d'information

prennent en compte cette nouvelle donnée. En particulier, les réseaux d'annonce des crues, des sécheresses et des pollutions accidentelles doivent être créés, améliorés, développés et coordonnés pour permettre de mieux réagir face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens. Il faut aussi investir dans des systèmes de surveillance faisant appel aux technologies modernes, et utiliser les possibilités offertes par les nouveaux moyens d'observation de la terre, notamment.

L'adaptation aux effets du changement climatique est une priorité mondiale et locale !

Le changement climatique apparaît désormais inéluctable. Une de ses premières conséquences sera une modification des cycles hydrologiques.

Les changements des précipitations et des cycles hydrologiques sont déjà engagés et seront sans doute sensibles d'ici à 2040 ou 2050, c'est-à-dire en moins d'une génération : il faut donc réagir vite, avant qu'il ne soit trop tard.

D'ores et déjà, ces quarante dernières années, le nombre et l'intensité des inondations et des sécheresses se sont accentués, parfois de façon spectaculaire.

En particulier, pour les fleuves de régime nivo-glaciaire prenant leur source en montagne, la diminution du manteau neigeux et la fonte accélérée des glaciers a d'ores et déjà un effet sur l'approvisionnement en eau, notamment en période d'étiage, et sur l'augmentation du risque d'inondations.

Avec le changement climatique, les événements météorologiques extrêmes se feront plus fréquents et plus violents avec des répercussions considérables sur tous les secteurs, qui affecteront des économies et des sociétés toute entières, notamment dans les pays les plus pauvres.

Les conséquences démographiques, économiques et écologiques risquent d'être très importantes et nécessitent une mobilisation mondiale pour préparer rapidement les programmes d'adaptation indispensables au niveau de chaque bassin, en considérant les eaux de surface et les eaux souterraines.

Des zones de vie humaine et d'activité économique très étendues se trouveront gravement menacées, avec des risques de déplacements importants de populations.

Ces effets se cumulent en fait aux importantes pressions sur les ressources en eau d'ores et déjà liées à la croissance démographique, à l'urbanisation et au développement économique.

Le réchauffement climatique est un « multiplicateur de menaces », aggravant les situations difficiles et accroissant les tensions, même dans les régions stables !

« Si les gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement climatique, l'eau douce en est la première victime » !

Il est donc indispensable de travailler dès à présent à l'adaptation des politiques et des mécanismes de gestion des ressources en eau pour faire face aux effets du changement climatique et des autres changements globaux.

Nous devons donc apprendre à anticiper les dégâts et à prendre les mesures nécessaires pour empêcher ou pour le moins minimiser leurs effets négatifs, bref nous adapter !

Une action rapide permettra de réduire les coûts et les dommages.

En parallèle des efforts déployés sur l'atténuation du changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre), dont les résultats ne se feront sentir qu'à long terme, il est désormais acquis qu'il faut rechercher rapidement tous les moyens d'une adaptation à ses impacts négatifs sur les ressources en eau.

Cela concerne de nombreux secteurs comme l'hydroélectricité et le refroidissement des centrales thermiques et nucléaires, la production alimentaire avec l'irrigation, la pêche et l'aquaculture, l'urbanisation, avec les besoins en eau potable et en assainissement, ou les transports fluviaux....

Le secteur de l'eau est l'un des domaines les plus directement concernés, à la fois par les modifications des cycles hydrologiques, et donc de la disponibilité spatiale et temporelle des ressources, les incidences sur tous les usages, les conséquences de l'érosion et les effets des événements extrêmes tels que inondations et sécheresses, le développement d'espèces invasives, sans parler de la montée du niveau des mers et de son impact sur l'écoulement des fleuves, la salinisation des aquifères côtiers, l'érosion des côtes, etc.

Les actions d'adaptation mettront plusieurs décennies avant d'avoir un effet visible et significatif, si l'on considère le temps nécessaire pour les réformes institutionnelles (plus de dix ans), les investissements de grande envergure (25 ans pour un barrage), les modifications dans les habitudes de consommation et d'usage (une génération : 30 ans) : **on perçoit l'extrême urgence de l'action!**

Au-delà des stratégies mondiales, régionales (récente adoption de la stratégie européenne sur l'adaptation au changement climatique) et nationales, qui doivent s'instaurer, **l'adaptation aux effets du Changement Climatique sur l'eau douce doit s'opérer concrètement à l'échelle des bassins.**

Il est indispensable d'évaluer rapidement, selon divers scénarios, les conséquences hydrologiques de ce changement, en tenant compte aussi des autres changements mondiaux attendus (désertification, démographie, urbanisation accrue, évolution des habitudes alimentaires et de confort) qui ont aussi un impact fort sur les ressources en eau.

Les efforts de recherche et prospective doivent être renforcés et accélérés afin de donner aux décideurs locaux sur le terrain les éléments indispensables pour concevoir les programmes adaptés et diversifiés nécessaires.

Il est également fondamental de préparer les générations futures en développant des outils d'éducation et de participation de la jeunesse au changement climatique en s'appuyant notamment sur « les Parlements de la Jeunesse pour l'Eau ».

Les femmes ont un rôle prépondérant pour la gestion quotidienne de l'eau dans une majorité de pays, il est donc absolument nécessaire de les former et de prendre en compte les éléments culturels qui y sont liés.

Il faut travailler à l'adaptation des politiques, des mécanismes de gestion des ressources en eau et des investissements pour les rendre plus pertinents et surtout plus flexibles vis-à-vis des effets du changement climatique.

Il est urgent d'apprendre à anticiper les dégâts futurs et à prendre les mesures nécessaires pour empêcher ou minimiser leurs effets négatifs.

De même, **il faut apprendre à travailler dans un contexte l'incertitude grandissante.**

Il est aussi nécessaire d'acquérir des capacités de projection à très long terme, sur un pas de temps beaucoup plus long que celui utilisé habituellement aujourd'hui dans la définition des stratégies et l'élaboration des plans pluriannuels de gestion.

Il est indispensable d'élaborer rapidement une base de connaissances suffisantes et solides sur les incidences du changement climatique et la vulnérabilité des régions et des secteurs économiques, car celles-ci demeurent trop peu fiables dans l'ensemble.

L'échange d'information sur les bonnes pratiques est très important.

Si l'existence du changement climatique ne fait plus de doute, des incertitudes importantes subsistent quant à son impact local et à la meilleure façon de faire face dans chaque situation. Il est clair qu'il faut renforcer les recherches sur le climat à l'échelle fine de chaque grand bassin ou région.

Très concrètement il est indispensable de tester la sensibilité de chaque bassin et la pertinence des plans de gestion dans différentes hypothèses de projections fournies par les modèles climatiques, afin d'établir aussi finement que possible quelles sont les combinaisons des mesures à prendre au meilleur coût – efficacité, en particulier, dans le cas de bassins transfrontaliers, qui nécessitent une coordination et des échanges accrus entre pays riverains.

Mais il faut agir aussi maintenant très vite sans attendre toutes les confirmations et il existe toute une batterie de mesures (non regret mesures) qui de toute façon iront dans le sens d'une meilleure gestion et d'une résilience plus forte et qu'il faut mettre en œuvre sans tarder.

Suite au Forum Mondial de l'Eau de Marseille, et dans la perspective du prochain forum en Corée, la CEE-ONU et le RIOB ont lancé la création d'un réseau d'organismes de bassin pilotes œuvrant sur le sujet de l'adaptation au changement climatique dans les bassins de fleuves, de lacs et d'aquifères, notamment transfrontaliers, afin de mettre en commun leurs approches, tester les mesures qui seront les plus efficaces et disséminer les bonnes pratiques et les outils mis au point.

A ce jour, une vingtaine de bassins font partie de ce réseau et ont participé aux ateliers tenus en 2012 et 2013.

Si les grandes lignes des actions à mener pour s'adapter dans les bassins sont maintenant connues, avec les différentes étapes allant de la compréhension des vulnérabilités et des impacts au développement des mesures d'adaptation et à leur mise en œuvre (le Guide sur l'adaptation au changement climatique et l'eau de la CEE-ONU, les deux manuels sur la GIRE dans les bassins, etc...) , il reste à collecter, analyser et diffuser à large échelle les meilleures pratiques qui résultent des expériences de terrain d'ores et déjà engagées par des organismes de bassin nationaux et transfrontaliers.

Les membres du RIOB recommandent que cette initiative soit soutenue et élargie pour accélérer les processus d'adaptation dans les bassins.

Ils recommandent également que des plateformes d'échanges entre experts du climat et décideurs de l'eau soient mises en place.

C'est au niveau de chaque bassin versant que doivent être mises en place les politiques et les mécanismes d'adaptation au changement climatique, en cohérence avec le plan national pour les bassins nationaux et avec les plans des pays riverains pour les bassins transfrontaliers.

Il est indispensable d'élaborer rapidement des plans de gestion ou des schémas directeurs de bassin ambitieux allant dans ce sens et les programmes de mesures nécessaires.

Il faut que les Plans de Gestion des bassins, quand il en existe déjà, soient rapidement actualisés afin de répondre à temps et de façon pragmatique aux évolutions prévisibles à venir.

La planification au niveau des bassins permettra d'ajuster sur le long terme, dans la plupart des régions du Monde, les demandes des usagers aux ressources en eau disponibles ou à créer, afin d'éviter des pénuries persistantes et d'apporter également des réponses face aux risques accrus d'inondations.

En ce qui concerne les inondations :

La solidarité « amont - aval » doit être la base d'une gestion cohérente des inondations à l'échelle des bassins et des sous – bassins versants.

La protection contre les inondations doit passer par une approche coordonnée combinant la protection des personnes et des biens, la protection des captages et des forages, qui peuvent assurer l'approvisionnement en eau pendant les crues, la réduction des vulnérabilités, la restauration du libre écoulement des cours d'eau, la préservation et la recréation des champs naturels d'expansion des crues, la prévision des événements, l'identification des zones à risque, la maîtrise de l'urbanisation, notamment l'interdiction de constructions nouvelles dans les zones à fort risque, l'alerte et l'éducation....

Il est indispensable de développer les échanges internationaux sur la gestion des inondations pour améliorer nos connaissances et diffuser les bonnes pratiques.

Dans les bassins transfrontaliers en particulier, il faut encourager la coopération entre les Etats riverains pour la recherche commune de solutions coordonnées et en partageant les informations et les responsabilités, sur la base d'une connaissance commune des risques et des vulnérabilités.

En ce qui concerne les sécheresses :

Le changement climatique va aggraver les problèmes structurels qui conduisent déjà à des pénuries d'eau dans de nombreuses régions : à ce propos il est utile de faire la distinction entre sécheresse et pénurie, cette dernière étant d'abord liée à un déséquilibre permanent et structurel entre les ressources disponibles et les différents prélèvements.

La prévention contre les sécheresses à répétition, dans plusieurs régions, doit être planifiée sur le long terme, et au niveau de chaque bassin, en résolvant les problèmes

structurels qui se posent, afin d'en prévenir le mieux possible les effets et d'éviter la dégradation globale de la ressource en eau.

Plus que jamais, un meilleur équilibre entre la mobilisation de nouvelles ressources en eau et la gestion de la demande doit devenir la règle pour diminuer les pressions sur les ressources, tout spécialement en période de sécheresse, en réduisant d'abord les prélèvements et en développant des économies d'eau. Cet équilibre sera propre à chaque bassin en tenant compte des ressources en eau disponibles. Cela concerne tous les usages, mais vue l'importance relative des prélèvements pour l'irrigation un effort particulier est à fournir pour rationaliser l'utilisation de l'eau en agriculture.

La raréfaction de la ressource va également obliger à emprunter de nouvelles voies.

Si la mobilisation de nouvelles ressources et la création de nouvelles réserves s'avèrent nécessaires, il faudra le faire après s'être assuré que les demandes en eau ont été rationalisées, que les projets sont socialement et écologiquement acceptables et économiquement raisonnables et en visant des approches « sans regret » c'est-à-dire suffisamment flexibles dans le futur.

Mais construire de nouveaux barrages ne suffira pas sans la mise en œuvre de programmes d'économie d'eau et de recyclage : les solutions passeront par une gestion volontariste de l'eau assortie de mesures soutenues d'incitation à des usages plus rationnels facilités par l'innovation et les nouvelles technologies.

Des Plans de Gestion de la Rareté de l'Eau doivent affirmer la priorité à l'eau potable, veiller à un partage de l'eau équitable et rationnel entre les différents usages, assurer une meilleure valorisation de l'eau et éviter les gaspillages.

Ils doivent assurer une meilleure valorisation de l'eau et des ressources en eau existantes avant de prévoir de lancer des projets de mobilisation de nouvelles ressources.

L'économie de l'eau, la recherche des fuites, le recyclage, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes doivent devenir des priorités.

Cette nouvelle approche de gestion de la ressource ne sera possible que si elle s'appuie sur l'adhésion de l'ensemble des acteurs dans chaque bassin.

Il faut en particulier envisager une nouvelle approche des usages de l'eau en agriculture.

Dans un contexte de pression accrue sur les ressources en eau et en sols, il convient de souligner **l'importance du volet agricole** pour lequel la poursuite du scénario de « business as usual » serait irresponsable.

Nourrir le monde dès aujourd'hui et dans l'avenir (9 milliards d'habitants prévus dès 2075 et peut-être 11 milliards en 2100) suppose une agriculture moins consommatrice en eau et moins sensible aux aléas climatiques dans tous les pays : pour une très large part cela passera par des adaptations des cultures et des variétés, par une irrigation beaucoup plus performante et par l'amélioration de la productivité de l'agriculture pluviale.

Les agriculteurs seront parmi les premières victimes des fluctuations d'approvisionnement dues aux variations du climat : il faut mettre en place les politiques appropriées pour les aider à s'adapter.

La réduction des pollutions diffuses, tant au niveau de la fertilisation qu'à celui de l'utilisation des produits phytosanitaires, est également une condition nécessaire pour maintenir ou retrouver un bon état des eaux et des milieux.

Enfin la rareté de l'eau aura des conséquences très importantes sur les écosystèmes aquatiques et sur la qualité écologique des cours d'eau. **Plus que jamais des politiques visant à préserver leur biodiversité et garantir un débit « écologique » réservé pourront réduire ces effets.**

La coopération entre Pays riverains des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers doit être renforcée.

La bonne gestion des bassins transfrontaliers nécessite une coopération forte entre les pays riverains. De nombreux accords existent de par le Monde, mais ils sont pour la plupart limités à un ou deux domaines (navigation fluviale, construction de barrages, lutte contre les inondations, partage de débit...) et n'englobent pas ou peu l'ensemble des thèmes de la gestion des ressources en eau.

Très peu d'accords concernent encore aujourd'hui les aquifères transfrontaliers.

Il est désormais indispensable et urgent – compte tenu de l'imminence des effets du changement climatique - que ces accords, conventions ou traités de coopération soient élargis et consolidés pour prendre en compte, par exemple, la lutte contre les pollutions, la protection de l'environnement et la gestion intégrée du bassin partagé et l'adaptation aux effets sur les ressources en eau du changement climatique. Une gestion intégrée de la ressource est aussi indispensable à ce niveau.

Lorsqu'il n'existe pas encore d'accord, il est indispensable que les pays riverains en établissent et créent les instances communes nécessaires pour sa mise en application.

La Convention d'Helsinki sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, du 17 Mars 1992, fixe un cadre de coopération dans ce domaine qui est maintenant élargi à l'ensemble des pays du Monde.

Par ailleurs, la Convention des Nations Unies du 21 Mai 1997, sur les usages autres que la navigation des cours d'eau internationaux, même si elle n'est pas encore entrée en vigueur, définit des principes reconnus comme base des relations entre Etats riverains concernés.

La résolution A/Res/63/124 adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2008 offre aux Etats un cadre juridique pour la gestion des aquifères transfrontaliers.

La Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de l'An 2000 (2000/60/CE) fixe, de son côté, un objectif de bon état dans les districts hydrographiques nationaux ou internationaux des 28 Etats Membres actuels et les Pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne. Son contenu peut inspirer d'autres régions du monde pour ancrer une coopération régionale dans le domaine de l'eau, fondée sur les principes d'une gestion intégrée par bassin et avec des objectifs de résultat.

Pour que les choses avancent, il faut que les accords de coopération sur les bassins transfrontaliers aboutissent à la création de commissions internationales, d'Autorités ou d'organismes de bassin transfrontalier.

De telles commissions, autorités ou organisations internationales permettent un meilleur dialogue, l'échange des informations utiles, la résolution des conflits potentiels, le partage des bénéfices d'une meilleure gestion commune et le renforcement de la coopération transfrontalière.

Cependant, ces institutions ne pourront agir efficacement que si elles disposent des mandats définissant clairement leur missions et compétences et si elles disposent des moyens humains, techniques et financiers indispensables à un niveau suffisant et surtout garantis de façon pérenne.

Aussi est-il indispensable que les organismes de coopération bi et multilatérale soutiennent la création et le renforcement de telles institutions de bassin.

Dans le domaine particulier des bassins aquifères transfrontaliers, il faut inciter et aider les pays riverains à établir des accords de gestion, tout particulièrement pour les nappes marquées par une fragilité et une surexploitation.

Il faut favoriser l'échange d'informations et le développement de capacités pour permettre aux organismes de bassin d'intégrer également la gestion des eaux souterraines dans leurs compétences et leurs programmes d'actions.

Les eaux souterraines doivent bien évidemment être gérées de façon coordonnée avec les eaux de surface.

La participation des pouvoirs locaux, des usagers et de la société civile doit être organisée et renforcée.

Une nouvelle approche de gestion de la ressource, fondée sur l'adhésion et la participation de l'ensemble des acteurs du bassin, doit être développée afin d'assurer efficacement la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, l'utilisation rationnelle de l'eau dans tous les secteurs, la gestion des eaux usées et des pollutions, la prévention et la lutte contre les risques.

A l'évidence, les premiers acteurs concernés sont les autorités politiques et les pouvoirs locaux, notamment les municipalités, dont le soutien permanent est indispensable, mais aussi tous les usagers et utilisateurs de l'eau qui exercent des pressions directes sur les ressources.

L'adhésion des acteurs et leur participation doit en premier lieu être organisée à travers des Comités ou Conseils de Bassin, dans lesquels les représentants des parties prenantes doivent avoir accès à l'information et disposer d'un pouvoir d'expression, voire de réelle décision.

A travers ce processus de désignation, il faut valoriser la représentation de tous les secteurs économiques concernés, de la société civile et de la jeunesse.

Ces instances de bassin doivent être associées aux décisions concernant la politique de l'eau dans le bassin, dans le cadre de procédures et d'un mandat définissant clairement leur rôle.

Elles doivent participer à la définition des objectifs à long terme, à l'élaboration des plans de gestion de bassin, à la hiérarchisation des priorités d'aménagements et d'équipements, à la mise en œuvre des programmes de mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels, ainsi qu'à la fixation des principes et des bases de financement.

L'implication très à l'amont des différents partenaires est une condition pour l'appropriation des décisions, l'acceptation des mesures qu'il faut prendre. Ce point est particulièrement décisif pour ce qui concerne la définition d'une réelle stratégie intersectorielle d'adaptation au changement climatique.

En outre, il faut établir des passerelles intersectorielles favorisant l'échange d'informations et d'expériences, ainsi que la coordination des actions au niveau de chaque bassin, notamment entre les professionnels et institutions chargés des eaux superficielles et souterraines.

A côté des professionnels de l'eau (Ingénieurs, techniciens, fonctionnaires...), il faut associer de nouveaux participants dont le rôle direct ou indirect est de plus en plus important (élus locaux, représentants de communautés, urbanistes, aménageurs, entrepreneurs, agriculteurs, pêcheurs, industriels, aquaculteurs, électriciens, professionnels de la navigation ou du tourisme, dirigeants de syndicats, de coopératives ou d'associations, etc.) : tous ont un point commun, l'eau n'est pas leur profession et ils n'ont en général pas été spécialement préparés à exercer des fonctions dans ce secteur.

Ils doivent aussi s'organiser pour assurer une réelle représentativité des secteurs dont ils sont issus.

Les membres des Comités de Bassin doivent donc être clairement informés, voire spécialement formés, pour pouvoir exercer pleinement leurs responsabilités.

Enfin, des moyens importants devront être consacrés à la sensibilisation et à la participation du public, et notamment les femmes et les jeunes, ainsi qu'à la formation de leurs représentants à la prise de décisions.

Des actions spécifiques doivent aussi être conduites auprès des relais d'opinion tels que les journalistes, les enseignants, les animateurs associatifs, les personnels de santé, etc.

Les transferts des résultats de la recherche vers les gestionnaires de l'eau et les décideurs, doivent être accélérés et facilités pour permettre d'améliorer et de fonder ces prises de décision.

Les recherches en sociologie et en économie doivent être renforcées alors qu'elles sont encore quasi inexistantes.

De ce point de vue il est intéressant de mieux faire connaître les résultats des projets financés pour renforcer de « **I'Interface Science –Politique** », soutenus en particulier par la DG Recherche et Innovation de la Commission Européenne, auquel le RIOB est associé, notamment avec les partenaires du projet européen « IWRM-Net ».

De même la participation du RIOB à diverses initiatives récentes, visant au développement de l'innovation dans le secteur de l'eau, ainsi que de méthodes qui accélèrent le transfert des résultats de la recherche vers les gestionnaires et décideurs, doit pouvoir bénéficier largement aux organismes de bassin pour conduire des actions plus efficaces. Ce sera particulièrement le cas du projet européen

WaterPiPP, (Public innovative Procurement Policies), destiné à faciliter l'ouverture des marchés publics à l'innovation. ...

Avec le développement fulgurant d'Internet, de nouveaux services en ligne « intelligents » vont se développer pour permettre de répondre en temps réel aux questions que se posent les différentes catégories de responsables et d'utilisateurs, ainsi que la population de façon plus générale.

Le financement de la gestion de l'eau et des organismes de bassin

Les moyens nécessaires pour gérer durablement, administrer, préserver et contrôler les ressources et les écosystèmes, investir, ainsi que pour assurer l'exploitation des services et équipements collectifs, leur maintenance et leur renouvellement, demandent des financements considérables.

Les moyens consacrés spécifiquement à la gestion des ressources en eau et à la gestion des écosystèmes aquatiques sont notoirement insuffisants dans le contexte de mutations actuelles ; ils ne représentent qu'une part infime des moyens consacrés aux services collectifs (eau potable, assainissement, irrigation...) et aux grandes infrastructures, alors que c'est la ressource qui risque d'être le facteur limitant !

Quand une rivière est à sec, ou quand le niveau d'un aquifère baisse, comment alimenter les réseaux ?

L'adaptation nécessite des financements complémentaires et additionnels qu'il faut trouver dans l'adoption de nouveaux mécanismes tels que l'instauration de redevances de bassin, de systèmes d'assurances ou d'instruments de marchés.

Le développement de partenariats public – privés peut apporter des solutions efficaces.

La nécessité de mettre en place des systèmes de financement complémentaires reposant sur la participation et la solidarité des usagers s'impose partout.

Il faut donc envisager des **ressources financières spécifiques et complémentaires** en combinant des taxes administratives nationales ou locales, une tarification des services collectifs, des mécanismes de péréquation sociale, géographique et intersectorielle ou des redevances affectées aux objectifs fixés dans la concertation.

De telles redevances constituent l'application des principes « pollueur-payeur » et « utilisateur-payeur ».

Le RIOB recommande la généralisation progressive du principe de récupération des coûts, notamment sous forme de redevances de bassin, dont l'efficacité a été démontrée partout où elle a été menée à bien, dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sur la durée et avec un fort soutien politique.

De tels dispositifs permettent d'améliorer les ressources et les milieux, de favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, tout en assurant une solidarité entre les catégories d'utilisateurs, entre l'amont et l'aval et catégories sociales, et ils ont un effet interactif sur la réduction des consommations et sur le contrôle des pollutions, la limitation des gaspillages et la dépollution par la modification des comportements des usagers.

Il est bien clair que si les ressources financières restent insuffisantes, les plans de gestion ne pourront pas être exécutés !

L'argent ne tombe pas du ciel, mais provient d'un des moyens, ou de leur combinaison, rappelés par la règle des trois « T » de l'OCDE : des Taxes locales, nationales ou de bassin, des Tarifs rémunérant des services ou des Transferts venant d'autres secteurs économiques (électricité, navigation, pétrole, mines, gaz...) ou de l'aide internationale.

Avec toutes les péréquations sociales nécessaires, de plus en plus, il faut envisager que « l'eau paye pour l'eau » que cela vienne des contribuables ou des usagers consommateurs ou pollueurs, selon les principes qui fonctionnent déjà pour l'électricité ou le téléphone ou d'autres services publics ou privés, ce qui n'empêche pas des financements nationaux, régionaux ou locaux par les Pouvoirs Publics chaque fois qu'ils sont encore nécessaires.

Conclusion :

Une meilleure gouvernance des ressources en eau est plus que jamais une priorité, alors que cette ressource est déjà un facteur limitant du développement durable dans bon nombre de pays du monde et que l'impact des changements globaux et climatiques ne fera qu'empirer la situation.

Alors qu'il est acquis que les Objectifs du Millénaire pour le Développement, pour la plupart – notamment le secteur de l'eau - ne seront pas atteints, et que la réflexion est aujourd'hui lancée sur la définition des Objectifs de Développement Durable post 2015 des Nations Unies, les membres du RIOB considèrent comme fondamental d'inclure la gestion des ressources en eau dans les toutes premières priorités, tant cette ressource, de plus en plus rare, est indispensable au développement économique, social et environnemental.

Une mobilisation institutionnelle et citoyenne sans précédent est indispensable pour que l'humanité gagne la bataille de l'eau, aujourd'hui et pour le futur.

L'organisation de cette gestion à l'échelle des bassins, nationaux et transfrontaliers, est une solution efficace qui a largement fait ses preuves quand elle a été soutenue par une forte volonté politique.

La gestion de l'eau par bassin doit être organisée et développée dans toutes les régions du monde, car son efficacité a été largement démontrée.

Elle permet d'envisager avec réalisme et efficacité les mesures nécessaires pour l'adaptation de la gestion de l'eau aux effets des changements globaux et climatiques, au-delà des discours académiques, grâce à la mise en place d'un cadre légal et financier adapté.

Ces actions exigent une volonté et un engagement politique sans relâche sur une longue durée. C'est pourquoi le RIOB demande à ce que la communauté internationale intègre dans l'Agenda post 2015 un Objectif spécifique sur l'Eau intégrant une cible sur la gestion durable par bassin des ressources en eau.

En particulier, il est prêt à apporter son expertise de gestion de bassin aux Agences et Comités des Nations Unies chargés de définir les Objectifs de Développement Durable post 2015.

Il entend aussi se mobiliser pour les prochains grands évènements mondiaux sur l'eau, notamment, pour la préparation du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui doit se tenir en Avril 2015 en Corée, pour les Conférences Climat des Nations Unies et pour le premier Forum Environnement International pour les Organismes de Bassin organisé par le PNUE en Novembre 2014 à Bangkok.

Le RIOB entend apporter la contribution active de tous ses membres pour l'amélioration de la gouvernance de l'eau respectueuse des spécificités nationales et apporter des réponses concrètes pour s'adapter aux effets des changements globaux au niveau des bassins nationaux et transfrontaliers, en renforçant la participation de la société civile et de la jeunesse dans les processus de décision et de gestion.

Les organismes membres du RIOB disposent d'une expérience et d'une expertise de plus en plus reconnues qu'ils entendent mettre en commun, disséminer et mettre à la disposition de tous les pays et institutions qui voudraient les suivre dans une approche efficace de la gestion par bassin.

Investir dans la gestion des ressources en eau est rentable ! Elle produit des avantages immédiats et à long terme et crée les conditions indispensables au progrès social, économique et environnemental.

Les participants à l'Assemblée Générale Mondiale 2013 du RIOB veulent être à l'avant - garde dans la bataille mondiale pour la protection des ressources en eau.

Forts de leur expérience concrète du terrain et des résultats positifs déjà obtenus, ils veulent convaincre et mobiliser les décideurs politiques et tous leurs concitoyens qu'il faut léguer à nos enfants et petits-enfants une « Planète Bleue » où l'eau sera pure et suffisante, dans les bassins du Monde entier.

Approuvé à l'unanimité, le 15 Aout 2013, à Fortaleza au Brésil.